



## **MOUVEMENT DES ELITES ENGAGEES POUR L'EMANCIPATION DU BENIN (MOELE-BENIN)**

Certificat de conformité n°019/MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date du 26 Février 2019- Loi n°2018-23 du 17 septembre 2018

# **DÉCISION**

ANNEE 2025 N° 009 /MOELE-BENIN/BPN/SG

## **PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DE CAMPAGNE, DE SON ADJOINT, DES RESPONSABLES DES STRUCTURES DE COORDINATION NATIONALE ET DEPARTEMENTALE DE CAMPAGNE DU PARTI MOELE-BENIN.**

### **LE PRÉSIDENT**

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019,

Vu la loi n° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin,

Vu la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin,

Vu la loi n° 2024-13 du 15 mars 2024, modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin,

Vu le récépissé définitif de déclaration administrative de constitution de parti politique n°014/MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date du 26 Février 2019 relatif à la constitution du Parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BENIN),

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur du parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BENIN),

Vu le récépissé définitif n° 004/CENA/PT/RAP/DGE/SP du 1<sup>er</sup> décembre 2025 de validation de déclaration de candidatures de MOELE-BENIN aux élections des membres de l'Assemblée Nationale au titre du scrutin du 11 janvier 2026.

Considérant les nécessités de fonctionnement du parti,

Sur proposition du Directeur des Élections et des Manifestations Officielles (DEMO),

# DÉCIDE

## Article 1<sup>er</sup>

Il est créé, au sein du Parti politique Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BENIN), une Direction Nationale de Campagne (DNC) en vue de la participation du parti aux élections législatives prévues en janvier 2026.

## Article 2

La Direction Nationale de Campagne a pour mission de planifier, coordonner et diriger l'ensemble des activités électorales tant sur le territoire national qu'au sein de la diaspora. Elle est chargée d'élaborer la stratégie de campagne, de coordonner toutes les structures mises en place dans ce cadre, d'assurer la communication et les relations publiques, de gérer la logistique et l'organisation, de superviser le financement et le suivi budgétaire, de conduire l'analyse politique et la veille stratégique, d'assurer l'encadrement juridique, ainsi que d'évaluer l'efficacité des actions menées et de dresser le bilan de la campagne.

## Article 3

Les Camarades dont les noms suivent, sont nommés au sein des structures de Coordination de la Campagne du Parti aux fonctions ci-après :

### **Direction nationale de campagne**

1. **Directeur National de Campagne (DNC) :**  
Camarade **Christin Fabroni Bill YOCLOUNON**.
2. **Conseiller Spécial du DNC :**  
Camarade **Arsène Bienvenue SOGLO**
3. **Conseillers :**  
Camarade **Bienvenu Dèdègnon MILOHIN**  
Camarade **Jules ADOUNGBE**  
Camarade **Adedoyi Imelda Elvie BADA**  
Camarade **Claude-Edgard ZOCLI**  
Camarade **Augustin Serge CODJA**
4. **Directrice Nationale Adjointe de Campagne, en charge des Finances et de la Logistique :**  
Camarade **Bilikisu Kolawolé Abiodun SALAOU**  
**Conseillers**
  - Camarade **Babatoundé Samuel BIYAO**
  - Camarade **Louise AMOUZOUN**
5. **Directeur National Adjoint de Campagne, en charge de la Stratégie :**  
Camarade **Julien KAKPOVI**

6. **Directeur National Adjoint de Campagne, en charge de la mobilisation des électeurs et des relations avec les mouvements politiques nationaux partenaires :**  
Camarade **Serge N. AHOUANSOU**
7. **Directrice Nationale Adjointe de Campagne, en charge des relations avec les partenaires politiques étrangers :**  
Camarade **Adedoyi Imelda Elvie BADA**, cumulativement avec sa fonction de Conseillère
8. **Comité Exécutif :**

Présidé par le Directeur National de Campagne, le Comité Exécutif contribue à l'élaboration de la stratégie globale qu'il valide avant sa soumission au Président du parti. Il prend les grandes décisions stratégiques, assure la planification et l'opérationnalisation de la campagne à l'échelle nationale et internationale. Il est composé de :

**Membres :**

- Directeur National de Campagne (DNC) : Camarade **Christin Fabroni Bill YOCLOUNON** ;
- Conseiller Spécial du DNC : **Camarade Arsène Bienvenue SOGLO** ;
- Conseillers :
  - o Camarade **Bienvenu Dèdègnon MILOHIN**
  - o Camarade **Jules ADOUNGBE**
  - o Camarade **Adedoyi Imelda Elvie BADA**
  - o Camarade **Claude-Edgard ZOCLI**
  - o Camarade **Augustin Serge CODJA**
- Directrice Nationale Adjointe de Campagne, en charge des Finances et de la Logistique : Camarade **Bilikisu K. Abiodun SALAOU** ;
- Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la Stratégie : Camarade **Julien KAKPOVI** ;
- Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la mobilisation des électeurs et des relations avec les mouvements politiques nationaux partenaires : Camarade **Serge N. AHOUANSOU** ;
- Directrice Nationale Adjointe de Campagne, en charge des relations avec les partenaires politiques étrangers : Camarade **Adedoyi Imelda Elvie BADA** ;
- Directeur National en charge de la Communication : Camarade **Rodrigue HODE** ;
- Directrice Nationale en charge de la Formation : Camarade **Hyarie Lucrèce S. DEGLA** ;
- Directeur National Adjoint en charge de la Formation : Camarade **Pamelo HONFO** ;
- Directeur National Juridique en charge de la Conformité et du Contentieux électoral : Camarade **Modeste William DEHOTIN**.

**9. Comité des Sages :**

- Camarade **Assiba Léontine DANWEZOUN**. épse **MICHAÏ**
- Camarade **Marie Noëlle Alexine Lidwine Kpatagnon Omolara PARAÏZO**
- Camarade **Charlemagne Sègbégnon TITO**
- Camarade **Traoré Ousmane ABDOUILAYE**
- Camarade **Djalikatou DRAMANI ADAMOU**
- Camarade **Claude-Edgard ZOCLI**, cumulativement avec sa fonction de Conseiller
- Camarade **Zoulkarineni ABDOUILAYE**
- Camarade **Mediatou DOKOTO**
- Camarade **Edith DARATE**

- Camarade **Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE**
- Camarade **Boniface Codjo VISSOH**
- Camarade **Bienvenu D. MILOHIN**, cumulativement avec sa fonction de Conseiller,
- Camarade **Souleymane ASHANTI**
- Camarade **Alphonse Brice ADIMI**
- Camarade **Mathieu SODJIKIN**
- Camarade **Koffi David AZA**, cumulativement avec sa fonction d'Assistant du DNC
- Camarade **Augustin Serge CODJA**, cumulativement avec sa fonction de Conseiller,
- Camarade **Gérard Hinnoutondji HESSOU**
- Camarade **Valentin EKPE**
- Camarade **Elie Rodrigue BELOGOUN**
- Camarade **Alain Sourou KIKI**
- Camarade **Monique Ahidémin SALAKO**
- Camarade **Cossi Gérard TOKPONWE**

#### **10. Direction Départementale de Campagne** : Elle est composée de :

- Directeur Départemental de Campagne de l'Alibori : Camarade **Pascal KORA BATA**
- Directeur Départemental de Campagne de l'Atacora : Camarade **Lionel Wegnin SORBI**
- Directeur Départemental de Campagne de l'Atlantique : Camarade **Maurice TCHIBOZO**
- Directeur Départemental de Campagne du Borgou : Camarade **El Hadj Malick BONI MOUSSA**
- Directeur Départemental de Campagne des Collines : Camarade **Baudouin AYENA**
- Directeur Départemental de Campagne du Couffo: Camarade **Codjo Henri SETO**
- Directeur Départemental de Campagne de le Doga : Camarade **Mounirou ALIDOU**
- Directeur Départemental de Campagne du Littoral : Camarade **Aristide Kossi AILO**
- Directeur Départemental de Campagne du Mono : Camarade **Justin Assion AKOUETE**
- Directeur Départemental de Campagne de l'Ouémé : Camarade **Joseph AHISSOU**
- Directeur Départemental de Campagne du Plateau : Camarade **Adébiayé TCHANGO**
- Directeur Départemental de Campagne du Zou : Camarade **Arsène Bienvenue SOGLO**, cumulativement avec sa fonction de Conseiller Spécial du DNC,
- Directeur Départemental de Campagne de la Diaspora : Camarade **Adedoyi Imelda Elvie BADA**

#### **Article 4**

Le Directeur National de Campagne est assisté dans l'exercice de ses fonctions, telles que définies à l'Article 2, par :

- 1<sup>er</sup> Assistant : Camarade **Koffi David AZA**
- 2<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Moussiliou DJABOUBOUTOU**

#### **Article 5**

La Directrice Nationale Adjointe de Campagne chargée des Finances et de la Logistique assiste le Directeur National de Campagne dans la gestion des finances, de la logistique et du matériel de campagne. Elle contribue également à la supervision générale ainsi qu'à l'élaboration et à la mise

en œuvre de la stratégie de campagne. Placée sous la supervision directe du Trésorier Général du Parti et du DEMO, elle est assistée par :

- 1<sup>er</sup> Assistant : Camarade **Mahumè Fernando AVOCE**
- 2<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Gloria HOUANDJAI**
- 3<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Josué TAMADAH**.

## Article 6

Le Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la Stratégie est chargé de l'élaboration et de l'opérationnalisation de la stratégie de campagne ainsi que de la supervision du scrutin. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions par :

- 1<sup>er</sup> Assistant : Camarade **Babatoundé Gildas Wilfrid VIAHOUNDE**
- 2<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Alphonse Brice ADIMI**, cumulativement avec sa fonction de Membre du Comité des Sages
- 3<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Dimitri KOTO**

## Article 7

Le Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la mobilisation des électeurs et des relations avec les partis et mouvements politiques partenaires est assisté dans ses fonctions de :

- 1<sup>er</sup> Assistant : Camarade **Jean-Marie HOUESSOU**
- 2<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Martial BIO KOUEMAYO**
- 3<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Gérard Hinnoutondji HESSOU**, cumulativement avec sa fonction de Membre du Comité des Sages,
- 4<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Pierrette AGNILA**
- 5<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Firmine AMOUSSOU**
- 6<sup>ème</sup> Assistant : Camarade **Innocent FAYALO**
- 7<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Julien AYADJI**

## Article 8

Le Directeur National en charge de la Communication est responsable de l'information et de la communication de la campagne. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions par :

- Responsable aux médias et à la coopération avec la presse : Camarade **Barnabé AFFOUGNON**.
- Responsable adjoint aux médias et à la coopération avec la presse : Camarade **Cédric KPODJITO**.
- Responsable à la production des supports de campagne : Camarade **Ignace Alphonse Toussaint Sèdjro YECHENOU**.

## Article 9

Le Directeur National Juridique, chargé de la conformité et du contentieux électoral, est responsable de la conduite juridique de l'organisation de la campagne, de la gestion du contentieux électoral, du contrôle de conformité ainsi que de la rédaction du rapport général de campagne. Il est assisté par :

- Responsable Juridique Adjoint : Camarade **Togbé Hervé ATCHEFFON**
- Rapporteur national de campagne : Camarade **Abdelhamid BAPARAPE**

- Rapporteur national adjoint de campagne : Camarade **Prisca KPONSO**

## Article 10

La Directrice Nationale en charge de la Formation veille à ce que l'ensemble des acteurs de la campagne (candidats, militants, bénévoles, coordinateurs locaux, assesseurs, délégués, etc.) disposent des compétences, connaissances et outils indispensables à la conduite efficace des actions de campagne et au respect des obligations légales. En sa qualité de pilier stratégique, elle influence directement la qualité de la mobilisation, la capacité de persuasion ainsi que la réussite opérationnelle de la campagne. Elle exerce ses fonctions en étroite collaboration avec la Directrice Nationale Adjointe en charge de la Formation. Elles sont assistées de :

- 1<sup>er</sup> Assistant : Camarade **Elie BELOGOUN**
- 2<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Rabiataou BALOGOUN**
- 3<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Geneviève BADA**
- 4<sup>ème</sup> Assistante : Camarade **Prisca KPONSO**, cumulativement avec sa fonction de Rapporteur national adjoint de campagne.

## Article 11

Les Directions Départementales de campagnes sont structurées ainsi qu'il suit :

- **Responsable Départemental de la Stratégie et de la Planification**
  - Planification des actions de campagne.
  - Analyse des tendances électorales.
- **Responsable Départemental de la Communication**
  - Médias (presse, TV, radio).
  - Réseaux sociaux et relations publiques.
- **Responsable Départemental des Finances et de la Collecte de fonds**
  - Gestion du budget de la campagne.
  - Collecte de fonds (dons, financement public, événements).
- **Responsable Départemental de la Logistique et de la Mobilisation**
  - Organisation des événements, meetings, tournées.
  - Gestion des volontaires et mobilisation des électeurs.
- **Responsable Départemental Juridique et Conformité**
  - Veille sur la législation électorale.
  - Veille sur la conformité des financements et des activités.

## Article 12

La campagne au niveau de chaque Circonscription Électorale est dirigée par le Coordonnateur de la circonscription assisté des membres de sa coordination, des membres des coordinations d'arrondissement d'arrondissements et des candidats de ladite circonscription.

## Article 13

Sous la conduite du Directeur National de Campagne, les responsables à tous les niveaux des structures de coordination de la campagne sont chargés de former et de mettre en place les cellules de campagne au sein des coordinations départementales, communales, d'arrondissements, des

quartiers de villes et des villages, et ce, au plus tard une semaine après la nomination de la Direction Nationale de Campagne.

Ils en rendent compte au Président du Parti MOELE-BENIN.

#### **Article 14**

La Direction Nationale de Campagne peut faire appel à tous militants ou sympathisants du Parti MOELE-BENIN ainsi qu'à toute personne ressource dont les compétences ou services sont jugés nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### **Article 15**

Le Directeur national de campagne et ses Adjoints, les Responsables des structures de Coordination nationales et départementales de campagne du Parti MOELE-BENIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision et de ses annexes.

#### **Article 16**

La présente décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle sera publiée partout où besoin sera.

Cotonou, le 10 décembre 2025

Le Président du parti,

Jacques O.H.S. AYADJI

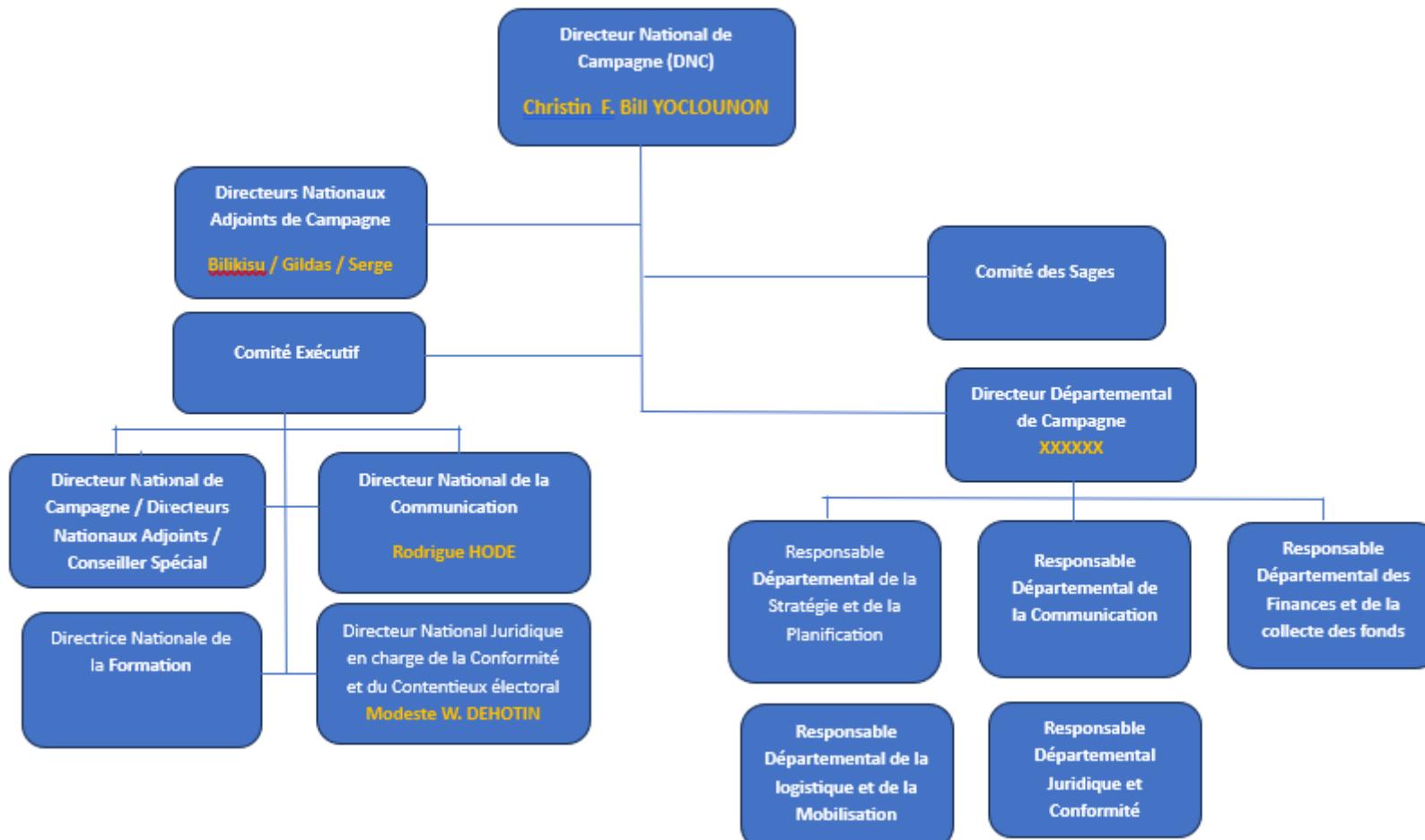


#### **AMPLIATION :**

- *Tous organes du parti*
- *Intéressés*
- *Affichage*
- *Archives.*

# **ANNEXES**

# Organigramme



Les Structures départementales ont aussi des liens fonctionnels directs avec les différents responsables de la Direction Nationale de campagne. La Directrice Nationale Adjointe de Campagne travaille étroitement avec le Trésorier général du parti et le DEMO. Le DEMO reste le Maître d'œuvre de la Campagne Électorale dans sa dimension opérationnelle.

# LES ATTRIBUTIONS

(*A titre indicatif*)

## Le Directeur National de Campagne

Le **Directeur National de Campagne (DNC)** joue un rôle clé dans la gestion, la coordination et le succès de la campagne électorale. Voici les principales attributions de ce poste crucial :

### 1. Élaboration de la Stratégie Globale de la Campagne.

- **Définir les axes stratégiques** : Le DNC est responsable de l'élaboration et de l'adaptation de la stratégie de campagne, en tenant compte des spécificités locales, des enjeux nationaux, et des objectifs à atteindre.
- **Fixer les priorités** : Il doit définir les priorités en matière de communication, de mobilisation, de financement, etc.
- **Analysier les sondages et les retours** : Il surveille les tendances électorales, les résultats des sondages et les études d'opinion afin d'ajuster la stratégie en cours de route.

### 2. Gestion et Coordination de l'Équipe de Campagne

- **Supervision des responsables des différents départements** : Le DNC doit diriger les équipes responsables de la communication, de la stratégie, des finances, de la logistique, etc., et veiller à leur coordination.
- **Motivation et gestion des ressources humaines** : Il doit veiller à la mobilisation et à la motivation des équipes, en particulier dans un contexte stressant où chaque action compte.
- **Recrutement et gestion des volontaires** : La gestion des équipes locales et des volontaires est essentielle pour les actions de terrain.

### 3. Communication et Relations avec les Médias

- **Porter la parole du parti sous la supervision du Président du parti** : Le DNC est souvent l'interlocuteur principal des médias pour toute question stratégique ou de gestion de crise. Il représente le candidat auprès des journalistes et des médias.
- **Supervision de la stratégie de communication** : Il veille à ce que le message de campagne soit cohérent et bien transmis à travers tous les canaux (presse, réseaux sociaux, meetings, etc.).
- **Gérer la communication de crise** : Si un problème survient (scandale, faux pas, etc.), le DNC doit intervenir pour gérer la situation et protéger l'image de la campagne.

#### 4. Gestion des Finances de la Campagne

- **Suivi du budget** : Le DNC est responsable de l'allocation des ressources financières. Il doit s'assurer que le budget de la campagne est respecté tout en maximisant l'impact de chaque dépense.
- **Collecte de fonds** : Il peut être impliqué dans la recherche de financement, que ce soit par des dons privés, des événements de collecte de fonds, ou par le financement public.
- **Veiller à la conformité juridique** : Le DNC s'assure que les finances de la campagne respectent les réglementations légales en matière de financement électoral.

#### 5. Coordination des Actions de Terrain

- **Déploiement sur le terrain** : Il doit organiser les actions sur le terrain, en particulier les événements, les meetings, les visites et les tournées du candidat.
- **Suivi de la mobilisation électorale** : Le DNC supervise les actions de terrain (porte-à-porte, diffusion de tracts, etc.) et veille à la mobilisation des électeurs.
- **Collaboration avec les équipes locales** : Chaque circonscription ou région ayant ses spécificités, le DNC travaille avec les responsables locaux pour adapter les messages et les actions.

#### 6. Gestion des Relations avec les Partenaires et les Alliés

- **Construire des alliances politiques** : Le DNC peut être chargé de négocier des accords avec des partis ou des mouvements alliés pour assurer un soutien aux élections.
- **Relations avec les personnalités influentes** : Il entretient des relations avec des personnalités publiques, des leaders d'opinion, des groupes de pression, ou même des célébrités qui peuvent influencer les électeurs.

#### 7. Supervision des Outils et des Campagnes Digitales

- **Veille digitale et réseaux sociaux** : Le DNC supervise la gestion de la présence en ligne du candidat, y compris les réseaux sociaux, les campagnes publicitaires numériques, et la création de contenu.
- **Gestion de la data et des analyses électorales** : Il s'assure que les données recueillies pendant la campagne (via sondages, analyse de réseaux sociaux, etc.) sont exploitées pour ajuster la stratégie.

#### 8. Analyse des Résultats et Ajustement de la Stratégie

- **Suivi des retours et des sondages** : Le DNC doit constamment évaluer l'impact de la campagne et des messages en analysant les retours des électeurs et les sondages.

- **Ajustements tactiques** : En fonction des retours de terrain et des résultats des sondages, il ajuste la stratégie de campagne, que ce soit dans la direction des messages, des actions locales, ou des priorités financières.

## 9. Garantir la Conformité Légale et Éthique de la Campagne

- **Respect des lois électorales** : Le DNC veille à ce que toutes les actions de la campagne respectent la législation en vigueur (notamment la législation sur le financement de campagne et les limites de dépenses).
- **Gestion des questions éthiques** : Il doit garantir une conduite éthique de la campagne, en évitant les comportements douteux ou les attaques infondées.

## 10. Relations avec les Comités de Soutien

- **Coordination avec les comités locaux et les équipes de bénévoles** : Le DNC travaille avec les comités locaux, les groupes de soutien et les bénévoles pour garantir que les actions de terrain soient efficaces et bien coordonnées.

## Le Conseiller Spécial du Directeur National de Campagne

Le Conseiller Spécial du Directeur National de Campagne est un **acteur clé**, chargé d'apporter :

- un **regard stratégique**,
- une **lecture politique du terrain**,
- une **expertise discrète mais décisive**,
- une **capacité de conseil de haut niveau**,
- un **rôle d'interface et de diplomatie interne**.

Il est l'un des principaux soutiens intellectuels et opérationnels du Directeur national de campagne.

Principalement, il est chargé de :

### 1. Conseil politique stratégique

- Assister le Directeur National de Campagne dans l'élaboration de la stratégie électorale globale.
- Analyser les rapports de force politiques, l'évolution du terrain et les dynamiques régionales.
- Proposer des orientations politiques immédiates ou à moyen terme.
- Jouer un rôle de « *think tank interne* » pour anticiper les opportunités et menaces.

### 2. Analyse et veille stratégique

- Fournir des notes d'analyse sur :
  - les tendances de l'opinion publique ;
  - les positions des adversaires ;

- les enjeux locaux par circonscription ;
- les acteurs influents (leaders communautaires, partis alliés, société civile).
- Conduire une veille médiatique et sociale pour détecter crises, rumeurs ou mouvements de terrain.

### **3. Appui à la prise de décision**

- Préparer des **mémorandums** et **briefing notes** pour éclairer le Directeur national de Campagne.
- Évaluer les scénarios possibles et recommander des décisions opérationnelles ou politiques.
- Contribuer à la résolution des conflits internes, tensions locales ou problèmes de coordination.

### **4. Interface politique et diplomatique**

- Représenter, lorsque mandaté, le Directeur national auprès :
  - des leaders politiques nationaux ou régionaux,
  - des partenaires stratégiques,
  - des alliés, partis ou mouvements de soutien.
- Faciliter la communication entre la direction nationale et les coordinations régionales.

### **5. Contribution à la coordination de la campagne**

- Assister à certaines réunions stratégiques et en assurer le suivi.
- Conseiller sur l'organisation des actions de mobilisation, les grands meetings, les choix de messages et d'axes de campagne.
- Proposer des ajustements stratégiques en fonction du retour terrain.

### **6. Gestion de situations sensibles ou confidentielles**

- Aider à la gestion des crises politiques ou médiatiques.
- Traiter des dossiers confidentiels, négociations délicates ou arbitrages internes.
- Assurer une discréetion absolue dans le traitement des informations sensibles.

### **7. Appui au traitement des données électorales**

- Examiner les rapports de terrain, les sondages, les projections et analyses électorales.
- Faire des recommandations sur les circonscriptions jugées stratégiques ou « à risque ».
- Participer à l'identification des priorités d'investissement politique, logistique ou humain.

### **8. Contribution à la communication stratégique**

- Aider à définir les messages clés et la posture politique du Directeur national.
- Relire et valider certains discours, notes ou éléments de langage.
- Proposer des axes narratifs en fonction de la réalité politique du moment.

### **9. Soutien à la coordination avec le candidat national ou les candidats locaux**

- Faciliter la relation entre le Directeur national de campagne et les candidats législatifs.

- Évaluer les performances et besoins politiques de certains candidats.
- Proposer des arbitrages pour résoudre conflits, incompréhensions ou rivalités locales.

## Le Comité des Sages

Le Comité de Sage est un Organe consultatif et stratégique qui peut être constitué pour apporter un éclairage, des conseils et un appui moral à la campagne électorale, notamment en période de tension ou face à des enjeux complexes. Il joue un rôle important dans l'orientation de la campagne et dans la gestion des relations internes et externes, en apportant une perspective plus experte et équilibrée. Voici les principaux rôles que peut jouer un Comité de Sages dans une campagne électorale :

### **1. Conseil stratégique et orientation politique**

- **Apporter une vision stratégique** : Le Comité de Sages conseille sur les grandes lignes de la stratégie électorale, notamment sur les priorités de la campagne, l'orientation des messages, les thèmes à privilégier, et les axes de communication à mettre en avant.
- **Aider à la prise de décision** : Face à des dilemmes politiques ou tactiques complexes, le Comité de Sages peut aider à prendre des décisions éclairées, en mettant en perspective les implications à long terme des choix faits pendant la campagne.
- **Proposer des ajustements de stratégie** : Si la campagne rencontre des difficultés ou des obstacles imprévus, le Comité peut recommander des ajustements pour améliorer l'efficacité des actions menées.

### **2. Médiation et gestion des conflits internes**

- **Résolution de conflits internes** : Dans une campagne électorale, des tensions peuvent surgir entre les différents membres du comité, les partis alliés ou au sein de l'équipe de campagne. Le Comité de Sages peut intervenir en tant que médiateur pour résoudre ces conflits de manière constructive.
- **Maintenir l'unité et la cohésion** : Le Comité agit pour préserver l'unité au sein de l'équipe de campagne et garantir que les différents acteurs travaillent ensemble pour atteindre un objectif commun.

### **3. Garantie de la légitimité et de l'éthique de la campagne**

- **Veiller à l'éthique de la campagne** : Le Comité de Sages garantit que la campagne respecte des principes éthiques, en évitant les pratiques déloyales, les attaques injustifiées ou toute action qui pourrait nuire à l'intégrité du processus électoral.

- **Prévenir les dérives** : En cas de comportements douteux ou d'opérations de communication jugées inappropriées, le Comité de Sages peut intervenir pour conseiller le candidat ou l'équipe sur des solutions plus respectueuses des principes démocratiques.

#### 4. Conseil en matière de communication et d'image

- **Donner des conseils sur l'image du candidat** : Le Comité de Sages peut apporter des conseils sur la manière dont le candidat devrait se présenter au public, en veillant à la cohérence entre son image publique et ses valeurs.
- **Aider à la gestion de crise médiatique** : En cas de crise de communication ou de scandale, le Comité de Sages intervient pour fournir une analyse impartiale et orienter le candidat vers une stratégie de gestion de crise qui préserve sa réputation et celle de la campagne.

#### 5. Conseil sur la gestion des alliances et des relations externes

- **Accompagner dans la gestion des alliances politiques** : Si la campagne nécessite des alliances avec d'autres partis ou mouvements, le Comité de Sages peut intervenir pour évaluer ces relations et conseiller sur les négociations ou les compromis à faire.
- **Gérer les relations avec les parties prenantes** : Il peut aider à la gestion des relations avec des groupes d'intérêt, des ONG, des entreprises, ou des leaders d'opinion qui peuvent influencer l'élection.

#### 6. Apporter un soutien moral et symbolique

- **Soutien moral au candidat et à l'équipe** : Le Comité de Sages joue un rôle de soutien psychologique en apportant une voix d'expérience et de sagesse dans les moments difficiles. Il peut également encourager le moral de l'équipe de campagne pendant les moments de crise ou de stress.
- **Renforcer la crédibilité de la campagne** : En étant composé de personnalités respectées et influentes, le Comité de Sages peut renforcer la crédibilité et la légitimité du candidat auprès des électeurs et de la presse.

#### 7. Surveillance du respect de la loi et des règlements électoraux

- **Assurer le respect des normes électorales** : Le Comité de Sages peut aider à veiller à ce que la campagne respecte toutes les règles légales et éthiques, notamment en matière de financement, de publicité électorale, de neutralité de l'administration, etc.
- **Conseil en cas de controverses juridiques** : Si des questions juridiques se posent, le Comité peut apporter des conseils pour éviter des violations qui pourraient nuire à la campagne ou entraîner des sanctions.

#### 8. Renforcer la légitimité auprès de l'électorat

- **Représenter des voix d'expérience et de respectabilité** : Le Comité de Sages sert de relais pour rassurer les électeurs en montrant que le candidat bénéficie du soutien d'une équipe de personnes respectées et expertes, ce qui renforce la confiance du public.

- **Rassembler un large éventail d'opinions** : En étant composé de personnes venant d'horizons variés (politiques, sociaux, économiques, etc.), le Comité de Sages permet au candidat de donner une image d'ouverture et de rassemblement au-delà de son propre cercle partisan.

## 9. Suivi de la campagne et évaluation de l'avancement

- **Suivi de la mise en œuvre de la stratégie** : Le Comité peut aider à évaluer les progrès de la campagne en mesurant les résultats des actions entreprises (réactions des électeurs, résultats des sondages, mobilisation sur le terrain).
- **Réévaluation de la campagne** : En fonction de l'évolution de la campagne, le Comité peut faire des recommandations pour ajuster les tactiques, relancer l'enthousiasme ou corriger des erreurs de trajectoire.

## 10. Aide à la préparation post-électorale

- **Conseils pour la gestion des résultats** : Que le candidat gagne ou perde, le Comité de Sages peut intervenir pour conseiller sur la gestion des résultats et des suites à donner à l'élection.
- **Soutien pour la transition** : Si le candidat remporte l'élection, le Comité de Sages peut également jouer un rôle dans la préparation de la transition et dans la structuration d'une nouvelle équipe gouvernementale.

*Le Comité de Sages est un organe d'accompagnement stratégique et moral dont le rôle central est d'apporter des conseils avisés, de gérer les crises, d'assurer le respect des valeurs éthiques et démocratiques, et de soutenir la cohésion interne de la campagne. Leur présence permet également de renforcer la légitimité et la crédibilité de la campagne, tout en apportant une vision plus large et expérimentée dans la prise de décisions politiques.*

## La Directrice Nationale Adjointe en charge des Finances et de la Logistique

La Directrice Adjointe de Campagne en charge des Finances et de la Logistique est principalement chargée de :

### 1. Gestion financière

#### 1.1. Élaboration et suivi du budget de campagne

- Concevoir le budget global en coordination avec la direction de campagne.
- Définir les budgets par région, par activité (meetings, communication, déplacements, matériel, etc.).

#### 1.2. Suivi et contrôle des dépenses

- Mettre en place un système de gestion financière (tableaux, procédures, validations).
- Contrôler les engagements de dépenses des équipes régionales et thématiques.

- Veiller à la justification et au reporting des dépenses.

### **1.3. Conformité légale et obligations réglementaires**

- S'assurer du respect des lois en matière de financement électoral.
- Préparer les dossiers nécessaires pour la commission électorale, la cour des comptes ou les autorités compétentes.
- Superviser la traçabilité des fonds et les audits.

### **1.4. Mobilisation et sécurisation des ressources**

- Superviser la collecte de fonds (si autorisée dans le pays concerné).
- Rechercher des partenariats logistiques ou financiers conformes à la loi.
- Garantir la sécurisation des flux financiers (transferts, avances, remboursements).

## **2. Gestion logistique**

### **2.1. Organisation des moyens matériels**

- Planifier et organiser l'acquisition, le stockage et la distribution du matériel de campagne :
  - affiches, flyers, banderoles ;
  - t-shirts, casquettes, gadgets ;
  - matériel informatique et communication ;
  - équipements pour les représentants dans les bureaux de vote.

### **2.2. Coordination des événements de campagne**

- Superviser l'organisation logistique des meetings, caravanes, visites et tournées politiques.
- Assurer les besoins matériels (scène, sonorisation, éclairage, sécurité).
- Gérer les prestataires externes (transport, sécurité, communication, événementiel).

### **2.3. Transport et déplacements**

- Planifier et coordonner les déplacements du candidat, de la direction et des équipes régionales.
- Mettre en place un système de gestion des véhicules, carburants et chauffeurs.
- Organiser le transport des matériels sensibles et des documents électoraux.

## **3. Gestion des ressources humaines logistiques et financières**

- Encadrer les équipes finances et logistique au niveau national.
- Recruter ou valider les responsables logistiques régionaux.
- Former les équipes aux procédures administratives et financières.
- Superviser la rémunération du personnel de campagne (si applicable).

## **4. Sécurité et gestion des risques logistiques**

- Mettre en place un plan de prévention des risques pour les grands événements.
- Gérer les assurances nécessaires (matériel, transport, événements).
- Assurer la sécurisation des biens et des flux matériels.

## **5. Coordination stratégique**

- Travailler en étroite collaboration avec le Directeur national de la stratégie, le comité politique et les autres directions de campagne.
- Participer aux réunions de coordination nationale.
- Évaluer l'efficacité logistique et financière et proposer des ajustements.

## **6. Reporting et communication interne**

- Rendre compte régulièrement de la situation financière au Directeur de campagne.
- Produire des rapports logistiques (stocks, besoins, incidents).
- Préparer les rapports finaux de campagne (bilan financier, bilan logistique).

La Directrice Adjointe de campagne en charge des finances et de la logistique est responsable de planifier, financer, équiper et rendre opérationnelle toute la machine de campagne.

Elle garantit :

- la bonne gestion des fonds,
- la conformité légale,
- la coordination logistique,
- la préparation et la fluidité des événements,
- la sécurité des opérations matérielles.

## **Le Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la Stratégie**

Le Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la Stratégie est chargé de :

### **1. Élaboration de la stratégie électorale nationale**

- Définir la ligne stratégique de la campagne.
- Identifier les priorités politiques, les thèmes centraux, le positionnement du parti ou de la coalition.
- Segmenter l'électeurat et élaborer des plans d'action ciblés (jeunes, femmes, zones rurales, zones urbaines, diaspora, etc.).
- Fixer des objectifs électoraux réalistes par circonscription.

### **2. Coordination opérationnelle nationale**

- Superviser l'ensemble des équipes de campagne au niveau national, régional et local.
- Définir et communiquer la stratégie aux directions provinciales/communes.
- Assurer la cohérence entre les actions locales et la stratégie nationale.

### **3. Supervision du processus électoral**

- Veiller au respect des lois électorales durant la campagne.
- Préparer les dispositifs de surveillance du vote, notamment :
  - mise en place des délégués ou mandataires dans les bureaux de vote
  - mise en place du système de remontée des résultats ;
  - plan de prévention des fraudes.
- Coordonner l'observation interne et/ou les relations avec les observateurs externes.

#### 4. Analyse politique et veille stratégique

- Collecter et analyser les informations provenant du terrain.
- Suivre l'évolution du rapport de force électoral.
- Anticiper les risques (sécuritaires, juridiques, politiques).
- Produire des notes stratégiques pour la direction nationale.

#### 5. Gestion de la communication stratégique

- Élaborer les messages clés et les éléments de langage pour les candidats et porte-parole.
- Superviser les contenus de campagne : spots, affiches, réseaux sociaux, discours.
- Assurer la cohérence nationale de la communication.

*NB : la communication de la campagne est le rôle de la Direction Nationale en charge de la communication. Cependant, le Directeur national Adjoint de Campagne en charge de la stratégie y joue un rôle transversal.*

#### 6. Organisation logistique du scrutin

- Planifier et coordonner :
  - le déploiement des représentants dans les bureaux de vote ;
  - la logistique du matériel de campagne ;
  - le transport et l'acheminement des documents sensibles (listes, accréditations, etc.).

#### 7. Relations avec les institutions électoralles

- Assurer les échanges avec la commission électorale (inscriptions, accréditations, conformité légale).
- Défendre les intérêts du parti en cas de litiges ou de contentieux pré-électoraux.
- Préparer les recours éventuels.

#### 8. Consolidation et centralisation des résultats

- Superviser le système interne de collecte rapide des résultats.
- Comparer les remontées internes avec les résultats officiels.
- Rédiger des rapports finaux pour la direction.

#### 9. Gestion de crise

- Identifier rapidement les incidents (violences, irrégularités, scandales).
- Proposer des réponses stratégiques et médiatiques.
- Coordonner la communication d'urgence.

#### 10. Appui au candidat national et aux candidats locaux

- Fournir des analyses, des données, des argumentaires.
- Assurer la formation stratégique des candidats et équipes locales.
- Harmoniser les tournées et événements nationaux.

## **Le Directeur National Adjoint de Campagne en charge de la Mobilisation des Électeurs et des Relations avec les Partis et Mouvements Politiques Partenaires**

Cette fonction hautement stratégique, combine mobilisation populaire et diplomatie politique. Il assure :

- la mobilisation massive et structurée des électeurs ;
- la gestion et la consolidation des alliances politiques ;
- la coordination diplomatique avec les mouvements partenaires ;
- le souffle politique indispensable pour gagner les circonscriptions.

Son efficacité repose sur la capacité à organiser, fédérer, négocier et mobiliser. Il est principalement chargé de :

### **1. Mobilisation nationale des électeurs**

#### **1.1. Élaboration de la stratégie de mobilisation**

- Concevoir la stratégie nationale de mobilisation en cohérence avec la direction de campagne.
- Identifier les segments prioritaires (jeunes, femmes, ruraux, urbains, diaspora selon le contexte).
- Définir les actions de terrain (porte-à-porte, caravanes, rassemblements, forums communautaires).

#### **1.2. Animation et supervision des équipes de mobilisation**

- Coordonner les équipes de mobilisation au niveau national, régional et local.
- Mettre en place des coordinateurs zonaux et effectuer le suivi des activités.
- Former les équipes aux techniques de mobilisation, persuasion et sensibilisation électorale.

#### **1.3. Conception des outils de mobilisation**

- Superviser la production et la diffusion des outils :
  - kits militants ;
  - guides de mobilisation ;
  - argumentaires simplifiés ;
  - supports pour la mobilisation digitale ou terrain.

#### **1.4. Organisation des actions de terrain**

- Planifier les grands événements de mobilisation (meetings, tournées, caravanes).
- Assurer la coordination logistique en collaboration avec les directions concernées.
- Suivre la fréquentation et l'impact des rassemblements.

## **2. Relations avec les partis et mouvements politiques partenaires**

### **2.1. Coordination des alliances et partenariats politiques**

- Maintenir un dialogue constant avec :
  - partis alliés ;
  - plateformes ou coalitions ;
  - mouvements citoyens ;
  - organisations de soutien.

- S'assurer du respect des engagements politiques convenus avec les partenaires.

## **2.2. Gestion des négociations politiques**

- Représenter le Directeur national de campagne dans certaines négociations.
- Préparer les éléments stratégiques pour les discussions avec les alliés.
- Identifier les points de convergence ou les zones de tension et proposer des solutions.

## **2.3. Suivi des contributions des partenaires**

- Veiller à ce que les partenaires jouent pleinement leur rôle dans :
  - la mobilisation locale,
  - la communication,
  - la sécurisation du vote,
  - la participation aux événements nationaux.
- Mettre en place un système de coordination pour suivre la contribution des différents acteurs.

## **3. Diplomatie politique et construction de coalitions**

### **3.1. Renforcement des relations inter-partis**

- Établir et entretenir des relations efficaces et stables avec les directions politiques des partenaires.
- Participer à la résolution des conflits ou incompréhensions entre structures alliées.

### **3.2. Appui à l'expansion territoriale et militante**

- Identifier de nouveaux mouvements ou groupes influents à rallier.
- Superviser leur intégration dans la campagne et assurer leur orientation stratégique.

## **4. Coordination interne et reporting**

### **4.1. Interface avec le Directeur national de campagne**

- Informer régulièrement le Directeur national des avancées, difficultés et propositions.
- Participer aux réunions de la haute direction de campagne.

### **4.2. Production de rapports**

- Préparer des rapports d'évaluation hebdomadaires sur :
  - la mobilisation ;
  - l'implication des partenaires ;
  - les dynamiques politiques locales.

### **4.3. Ajustement stratégique**

- Proposer des réorientations en fonction des remontées du terrain et de l'évolution du contexte politique.

## **5. Gestion des crises et situations sensibles**

- Intervenir en cas de tensions entre militants, mouvements partenaires ou coordinations régionales.
- Anticiper les risques pouvant affecter la mobilisation ou l'unité des partenaires.
- Piloter la médiation politique lorsque nécessaire.

## **Le Directeur National en charge de la Communication**

Le Directeur National en charge de la Communication est responsable de :

- définir la ligne de communication de la campagne ;
- assurer la cohérence et la visibilité nationales ;
- gérer les relations médias ;
- produire et superviser les contenus ;
- piloter la communication digitale ;
- anticiper ou gérer les crises médiatiques ;
- accompagner les candidats sur le plan médiatique.

Il est l'architecte de l'image publique de la campagne. Particulièrement, il assure :

### **1. Élaboration de la stratégie nationale de communication**

- Définir la vision, les messages clés et l'orientation générale de la communication.
- Positionner la coalition/parti face aux enjeux législatifs et au paysage politique.
- Adapter la stratégie à chaque zone géographique et à chaque segment de l'électorat.
- Prévoir une ligne éditoriale cohérente sur tous les supports (presse, réseaux sociaux, terrain, radio, TV).

### **2. Coordination et supervision de la communication globale**

- Coordonner toutes les équipes communication :
  - presse & relations médias,
  - communication digitale,
  - graphisme & audiovisuel,
  - communication terrain et mobilisation.
- S'assurer que les messages sont uniformes au niveau national, régional et local.
- Valider les contenus clés avant diffusion.

### **3. Gestion des relations avec les médias**

- Organiser et superviser les relations avec les médias nationaux et locaux :
  - conférences de presse,
  - interviews,
  - points de presse,
  - briefings off.
- Maintenir un réseau actif de journalistes, chroniqueurs, influenceurs et médias communautaires.
- Négocier les espaces médiatiques (spots TV/radio, partenariats, émissions politiques).

### **4. Production et diffusion des contenus de campagne**

- Superviser la conception de tous les supports de communication :
  - affiches, flyers, tracts ;
  - spots radio et TV ;

- vidéos de campagne ;
- contenus pour réseaux sociaux ;
- argumentaires et éléments de langage.
- Veiller à la qualité, à la cohérence et à la rapidité de production.
- Planifier la diffusion médiatique en fonction du calendrier de campagne.

## 5. Communication numérique et gestion des réseaux sociaux

- Définir la stratégie digitale : plateformes prioritaires, cibles, ton, formats.
- Superviser la gestion quotidienne des comptes officiels.
- Réagir rapidement aux tendances, polémiques ou opportunités de communication.
- Mettre en place une équipe de veille et de fact-checking.

## 6. Veille médiatique, analyse d'opinion et gestion de réputation

- Suivre l'évolution de l'opinion publique et analyser les perceptions des électeurs.
- Identifier les risques de réputation et les anticiper.
- Produire des notes stratégiques sur les attaques adverses, les tensions médiatiques, les fausses informations.
- Proposer des réponses rapides et adaptées.

## 7. Gestion des crises médiatiques

- Organiser la communication de crise en cas de polémique, scandale, rumeur, incident de campagne.
- Préparer des éléments de langage d'urgence.
- Coordonner la riposte médiatique et digitale.
- Protéger l'image du parti, du leadership et des candidats.

## 8. Appui aux candidats et équipes locales

- Former les candidats à la prise de parole en public et aux médias.
- Fournir des kits de communication régionaux (boîte à outils).
- Assurer un service d'appui pour les interviews, les débats et les interventions sur le terrain.
- Garantir que chaque candidat relaie la ligne nationale.

## 9. Coordination inter-directions

- Travailler en synergie avec :
  - Stratégie et supervision du scrutin ;
  - Mobilisation ;
  - Logistique ;
  - Finances ;
  - Relations avec les partis partenaires ;
  - Sécurité.
- Participer aux réunions de direction et rapporter l'évolution de la communication.

## 10. Reporting et évaluation

- Produire des rapports réguliers sur l'impact médiatique, la visibilité nationale et la portée des messages.

- Évaluer la performance des actions de communication (KPIs, retombées presse, viralité).
- Ajuster la stratégie en fonction des résultats.

## **Le Directeur National en charge de la Formation**

Le Directeur de la formation veille à ce que tous les acteurs de la campagne (candidats, militants, bénévoles, coordinateurs locaux, assesseurs, délégués, etc.) disposent des **compétences, connaissances et outils nécessaires** pour mener efficacement les actions de campagne et respecter les obligations légales.

### **Responsabilités principales**

#### **1. Élaborer un plan de formation pour la campagne**

- Identifier les besoins en compétences selon les rôles (porte-à-porte, communication digitale, logistique, juridique, observateurs, etc.).
- Définir un programme de formation cohérent et adapté à la durée de la campagne.
- Prioriser les formations urgentes (ex. formation des mandataires financiers ou des assesseurs).

#### **2. Former les équipes de terrain**

- Formation au **porte-à-porte**, au phoning et aux techniques d'argumentation.
- Formation à l'utilisation d'outils numériques (apps de terrain, bases de données électeurs, CRM militant).
- Sensibilisation aux règles éthiques et juridiques (respect de la vie privée, droit d'affichage, règles de la propagande).

#### **3. Formation sur les aspects juridiques et réglementaires**

- Informer les candidats et équipes sur :
  - règles de financement de campagne,
  - obligations du mandataire financier,
  - règles de communication et propagande électorale,
  - procédures le jour du scrutin,
  - droits et devoirs des assesseurs, scrutateurs et délégués de liste.

#### **4. Former les assesseurs, délégués et représentants**

- Expliquer les rôles dans les bureaux de vote.
- Préparer les équipes aux situations de litige ou aux irrégularités.
- Assurer la maîtrise du déroulement du scrutin et du dépouillement.

#### **5. Produire et diffuser des supports pédagogiques**

- Guides pratiques (papier/PDF).

- Modules vidéo ou formations en ligne.
- Fiches réflexes pour le terrain.
- FAQ juridiques et opérationnelles.

## **6. Assurer la montée en compétence des candidats**

- Préparer les candidats aux débats, interviews et prises de parole publiques.
- Former aux éléments de langage, storytelling, gestion de crise.
- Travailler sur la présence numérique (réseaux sociaux, communauté, sécurité numérique).

## **7. Coordonner les formateurs et ressources humaines**

- Sélectionner et briefer les formateurs internes/externes.
- Organiser les sessions de formation en présentiel ou distanciel.
- Assurer une harmonisation des contenus à l'échelle nationale ou locale.

## **8. Suivre et évaluer la formation**

- Mesurer l'efficacité des formations (tests, retours terrain).
- Identifier les points faibles de l'organisation.
- Adapter rapidement les modules en fonction du déroulement de la campagne.

## **9. Garantir la conformité éthique et légale**

- Veiller à ce que les pratiques de campagne apprises respectent :
  - le code électoral,
  - les règles de protection des données (RGPD),
  - les principes démocratiques et de transparence.